

المندوبية الوزارية
المكلفة بحقوق
الإنسان



المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⴽⴷⴰ ⵏ ⵍⴰⴽⴷⴰ
Royaume du Maroc

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵍⴰⴽⴷⴰ ⵏ ⵍⴰⴽⴷⴰ ⵏ ⵍⴰⴽⴷⴰ
Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme
Interministerial Delegation for Human Rights

Rapport de l'atelier de travail

sur le système de suivi de la mise en œuvre des
recommandations issues des mécanismes onusiens
des droits de l'Homme

3, 4 et 5 novembre 2025

en collaboration avec le bureau régional pour le Moyen-Orient
et l'Afrique du Nord (MENA) du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)

Sommaire

1. CONTEXTE.....	2
2. DEROULE DE L'ATELIER	2
LUNDI 3 NOVEMBRE 2025	2
MARDI 4 NOVEMBRE 2025	3
MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025	4
1. Les points forts de la NRTD/HCDH	4
2. Limites de la NRTD/HCDH	7
3. RECAPITULATIF DU NRTD DU HCDH	7
4. ANALYSE ET ENSEIGNEMENTS POUR LE CONTEXTE MAROCAIN	8
5. ATTENTES DES SERVICES METIERS	9
6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	10
7. SCHEMA ILLUSTRATIF DE LA CONCEPTION DU FUTUR SYSTEME	11

1. CONTEXTE

La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme a organisé, en collaboration avec le bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA) du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), un atelier de travail du 3 au 5 novembre 2025, portant sur l'approche méthodologique d'élaboration des plans nationaux de suivi des recommandations des droits de l'Homme et la présentation du **NRTD (National Recommendations Tracking Database)** et les pistes d'adaptation de ses fonctionnalités pour le développement du futur **système d'information marocain de suivi des recommandations** issues des mécanismes onusiens des droits de l'homme.

L'objectif de cet atelier était de :

- Mieux comprendre les fonctionnalités existantes du NRTD ;
- Identifier les points forts et limites observés dans son utilisation ;
- Définir les orientations techniques et organisationnelles du futur **système marocain**.

2. DEROULE DE L'ATELIER

Lundi 3 novembre 2025

Au cours de la séance inaugurale de cet atelier organisé par la DIDH avec l'appui du Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la région MENA, M. Mohamed Habib Belkouch, Délégué ministériel chargé des droits de l'homme, a souligné dans son mot d'ouverture que la DIDH accorde une priorité primordiale à l'élaboration d'une feuille de route visant à développer un programme national et un système d'information dédié au suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes onusiens des droits de l'homme, et que la réussite de ce chantier constituera l'un des leviers permettant d'améliorer considérablement les formes de plaidoirie auprès des instances onusiennes des droits de l'homme. Il permettra également aux cadres de la DIDH de mieux appréhender la nature des défis auxquels elle fait face en tant que mécanisme national chargé de la mise en œuvre, de la préparation des rapports et du suivi, selon une approche fondée sur les droits de l'homme, en coordination avec les secteurs concernés afin de les traduire dans les politiques publiques sectorielles.

Pour sa part, M. Mazen Shaqoura, Représentant régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour la région MENA, a salué le travail de coordination mené par la DIDH en tant que mécanisme national chargé de la préparation et du suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les organes onusiens des droits de l'homme. Il a insisté sur l'importance de renforcer la coopération entre le Haut-Commissariat et la DIDH, compte tenu du rôle de coordination qu'elle joue au sein du réseau des mécanismes nationaux.

Au cours de la première journée de l'atelier, l'experte du HCDH, Mme Lyn Eid, a présenté les outils de planification et de suivi des engagements internationaux en matière des droits de l'Homme (plans nationaux relatifs aux droits de l'Homme, plans de suivi des recommandations, et programmes sectoriels) et les étapes de l'élaboration des plans nationaux relatifs au suivi de la mise en œuvre des recommandations (répartition des recommandations, identification des acteurs principaux, les délais et les indicateurs).

En ce qui concerne le volet technique, l'expert en systèmes d'information au HCDH M. Anselme TROCHU a présenté la base de données de suivi des recommandations (NRTD)

développée par le HCDH, qui constitue une application web interactive conçue pour aider les Etats à planifier et à suivre la réalisation de leurs obligations en matière de droits de l'homme à travers l'appui au Mécanismes Nationaux de Mise en œuvre, d'établissement de Rapports et de Suivi (MNRS) dans leur travail de suivi de la mise en œuvre des recommandations reçues des mécanismes onusiens des droits de l'homme et dans l'élaboration des rapports nationaux soumis à ces mécanismes.

L'expert en systèmes d'information au HCDH M. Anselme TROCHU a relevé que les principes clés de la NRTD consistent à assurer une bonne coordination par le mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, à opérationnaliser le **plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations** existant, et à normaliser les **procédures opérationnelles** pour garantir une utilisation efficace du système. Dans ce cadre, il a présenté les fonctionnalités de la NRTD permettant:

- L'import automatique des recommandations, référencées par thèmes, catégories et ODD. Ce référencement se fait par le biais de l'intelligence artificielle en se basant sur l'index universel des droits de l'Homme ;
- La classification des recommandations au niveau « des groupements » qui constituent une option permettant de regrouper les recommandations similaires ;
- Le traitement des recommandations issues des derniers examens en précisant le(s) département(s) principal(aux), l'activité planifiée, l'indicateur lié à la recommandation, le groupement, et les informations relatives à l'état de sa mise en œuvre ;
- La génération assistée pour l'élaboration des rapports nationaux en générant toutes les informations liées à la mise en œuvre des recommandations disponibles sur le système. Cette option se base également sur l'intelligence artificielle ;
- La génération de données statistiques par rapport à :
 - La répartition des recommandations selon les thèmes, les catégories et les ODD ;
 - La part des recommandations attribuées aux « groupements » par types de mécanismes onusiens ;
 - La mise en œuvre des activités soit par « groupements » soit par département principal. Il est à préciser que l'état de la mise en œuvre des activités (réalisé, en cours, non encore initié) se fait manuellement dans la partie relative aux « activités » et peut être modifié par les départements même ceux qui ne sont pas concernés, ce qui peut impacter la partie relative aux « progrès de mise en œuvre/statistiques ».Il est à préciser que la partie relative aux « statistiques » ne se base pas sur les indicateurs de suivi de la mise en œuvre des recommandations affichés sur la partie relative aux « indicateurs ».
- La création d'une bibliothèque de documents à travers l'ajout des fichiers par les utilisateurs du système.

Mardi 4 novembre 2025

Au cours de cette journée, les représentantes de la DIDH Mme. Ghizlane ELKHAMLI et Mme Naima ATTAOUI ont présenté respectivement l'approche nationale de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes onusiens des droits de l'Homme, à travers un focus sur le plan d'action national et un aperçu général sur le système d'information de la DIDH de suivi des recommandations onusiennes.

De sa part, l'experte du HCDH Mme.a présenté le cadre conceptuel relatif au développement des indicateurs des droits de l'Homme notamment le guide du HCDH relatif

aux indicateurs des droits de l'homme qui constitue un outil pour développer des indicateurs structurels, de processus et de résultats permettant de mesurer l'évolution de la situation des droits de l'Homme.

L'experte a présenté également l'approche des données fondée sur les droits de l'homme qui se base sur des principes permettant d'améliorer la qualité, la pertinence et l'utilisation des données et des statistiques en conformité avec les normes et les principes internationaux des droits de l'homme. Ces principes portent sur la participation, la ventilation des données, l'auto-identification, la transparence, la vie privée, et la responsabilité.

Mercredi 5 novembre 2025

L'expert en systèmes d'information au HCDH M. Anselme TROCHU a encadré un exercice de simulation au profit des représentant-e-s de la DIDH en vue d'explorer la base de données de suivi des recommandations (NRTD). A cet égard, l'exercice a porté sur une expérimentation de la plateforme en fonction des rôles assignés aux groupes à savoir le rôle de la DIDH et le rôle des départements responsables de la mise en œuvre des recommandations.

Le test effectué sur la NRTD dans le cadre de l'atelier et le travail préliminaire mené par cette direction et le service informatique auparavant se rapportant au système de suivi des recommandations des mécanismes onusiens des droits de l'Homme développé par la DIDH, permettent de ressortir les éléments suivants :

Les points forts de la NRTD/HCDH

- La recherche des recommandations se fait par thèmes (105 thèmes), par mécanisme, par ODD, par catégorie (enfant, femmes, migrants...), et par mot clé. Une option « filtres avancés » permet d'optimiser la recherche (Institution principale, position de l'EPU- recommandation acceptée et notée-, recommandation marquée comme réalisée, les recommandations non affectées aux institutions, les recommandations sans activité...);

The screenshot displays the 'Recommandations' (Recommendations) section of the NRTD/HCDH web application. On the left is a sidebar menu with options: TABLEAU DE BORD, GROUPEMENTS, RECOMMANDATIONS, ACTIVITÉS, INDICATEURS, REPORTING/RAPPORTS SUR, STATISTIQUES, and BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTS. The main area features a search bar at the top right with the text 'Chercher des recommandations, activité' and a 'FZ' button. Below the search bar are several filter sections: 'Organe qui recommande' (dropdown), 'Thème' (dropdown), 'ODD' (dropdown), 'Personnes affectées' (dropdown), 'Insérer mot-clé' (text input), 'FILTRES AVANCÉS' (button), and 'Réinitialiser' (button). There are also toggle switches for 'Montrer les recommandations du/des cycle(s) précédents', 'Afficher les recommandations sans activité', 'Show recommendations marked as completed', and 'Show recommendations without implementation status'. A date selector 'Show updated after' with a 'Select Date' button is also present. At the bottom, it shows '716 recommandations des mécanismes de 19' and a list of recommendations, including 'Comité contre les disparitions forcées (CED)' and 'Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)'. An 'EXPORTER' button and a star icon are visible on the right.

- L'exportation des documents officiels des nations unies relatifs aux recommandations finales reçues par le Maroc, et l'importation des recommandations à travers des liens.

IMPORTER RECOMMANDATIONS

Créer un nouveau document ☒

Titre du document

Organe qui recommande

Date de publication

Veuillez sélectionner une date

Lien du document

https://

Texte de la recommandation

GET MACHINE LEARNING SUGGESTIONS

Thèmes

Personnes affectées

IMPORTER

ANNULER

- La visualisation des détails de chaque recommandation à savoir le mécanisme, le thème, les catégories, l'ODD, l'Institution concernée et l'état de la mise en œuvre (rubrique « Recommandations ») ;

Recommandations

Chercher des recommandations, activité →

26 FZ

TABLEAU DE BORD

GROUPEMENTS

RECOMMANDATIONS

ACTIVITÉS

INDICATEURS

REPORTING/RAPPORTS SUR

STATISTIQUES

BIBLIOTHÈQUE DE DOCUMENTS

DÉTAILS DE LA RECOMMANDATION

MISES À JOUR

EXPORTER

Comité contre les disparitions forcées (CED)

CED/C/MAR/CO/1

Applicabilité de la Convention

11. Le Comité recommande à l'État partie de veiller à ce que les dispositions de la Convention soient directement invoquées et appliquées par les tribunaux nationaux et les autres autorités compétentes, sans réserve ni restriction. Il invite également l'État partie à redoubler ses efforts pour fournir systématiquement aux juges, aux procureurs et aux avocats une formation sur la Convention, notamment sur son champ d'application et son applicabilité directe.

Personnes affectées

- Juges, avocats et procureurs

Thèmes

- Cadre constitutionnel et législatif
- Accès à la justice et réparations

ODD

Détails de l'activité

Chercher des recommandations, activité →

26 FZ

DÉTAILS DE L'ACTIVITÉ

MISES À JOUR

EXPORTER

activité 2

description de l'activité 2

État de la mise en œuvre

In Progress

Normal Sans Serif B I U A

Saisissez des informations supplémentaires sur l'état actuel de la mise en œuvre...

Quoi ?

Quand ?

Avec/pour qui ?

Comment ?

Résultats/défis/prochaines étapes

+

AJOUTER AU GROUPEMENT

Dans le groupement

Non-assigné(e) à un groupement

Activités

Non-lié(e) à une activité

✓ LIER LES ACTIVITÉS

+

CRÉER UNE ACTIVITÉ

+

AJOUTER AU GROUPEMENT

Dans le groupement

Droits des femmes

Droits d'enfant

Recommandations liées

There is no linked recommendations

LIER LES RECOMMANDATIONS

Ajouter un fichier joint

AJOUTER UN FICHIER JOINT

- La possibilité de créer des indicateurs, de les lier aux groupements et aux recommandations et de les actualiser (rubrique « Indicateurs ») ;
- La génération des données sur la mise en œuvre des recommandations disponibles la plateforme par le biais l'IA, ce qui permet de faciliter l'élaboration des versions provisoires de rapports nationaux (Rubrique Reporting/Rapport).

Détails de l'indicateur taux d'abondant scolaire par année

Chercher des recommandations, activité → FZ

Reporting/Rapports sur

Chercher des recommandations, activité → FZ

ORGANES DE TRAITES

RAPPORT PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

GUIDE FOR REPORTING

Comité des droits de l'homme (CCPR)

Procédure d'élaboration des rapports

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE D'ÉLABORATION DES RAPPORTS

EDIT REPORT

Rapport initial simplifié

TELECHARGER MODELE (.DOCX)

Rapport périodique simplifié

TELECHARGER MODELE (.DOCX)

Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)

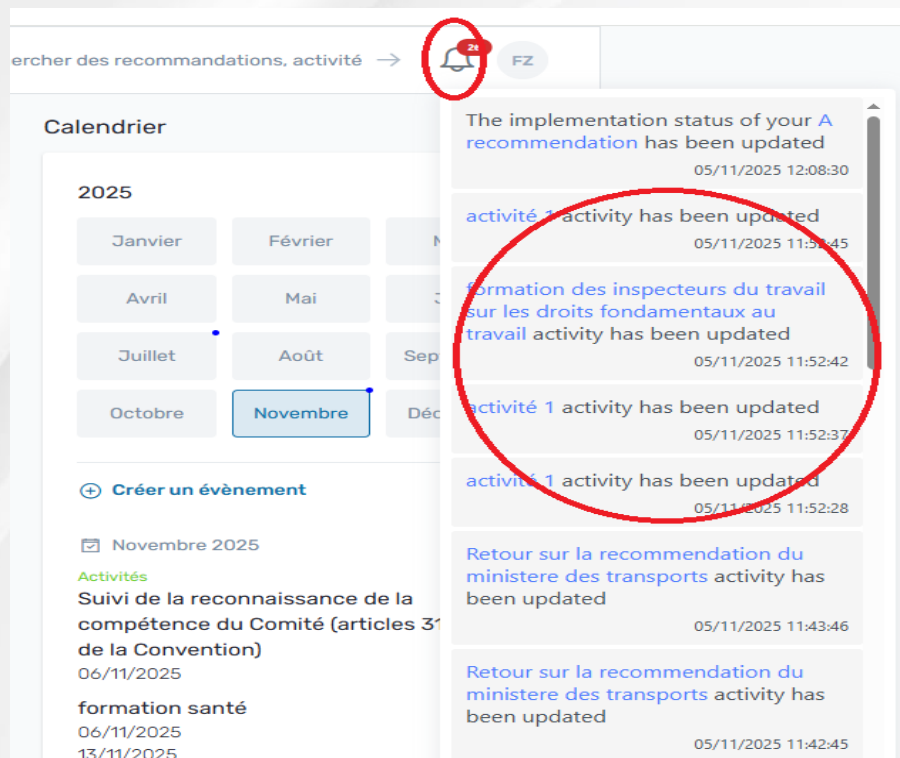
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

Comité contre la torture (CAT)

Saisir des informations supplémentaires sur l'état actuel de la mise en œuvre...
Quoi ?

Il est à préciser que la NRTD rend plus flexible le schéma des liaisons entre les recommandations, les groupements, les activités et les indicateurs.

Aussi, la NRTD comprend un système de notification aux départements concernés par rapport aux recommandations affectées, à la création des activités, et à la création d'un nouveau groupement.



Limites de la NRTD/HCDH

D'après les tests effectués au cours de la simulation, la NRTD présente les limites suivantes :

- La gestion des accès au système ne se base pas sur des procédures d'utilisation relatives à la confidentialité et les rôles des utilisateurs, étant donné que la NRTD permet à tous les utilisateurs de modifier l'affectation des recommandations, d'accéder à toutes les données disponibles, de créer des activités ou des indicateurs par des utilisateurs non concernés, et de modifier les données renseignées déjà par des utilisateurs ;
- Les notifications sont accessibles uniquement sur la plateforme et ne sont pas communiquées directement aux adresses électroniques des utilisateurs ;
- L'évaluation de l'état de la mise en œuvre se fait sur la base de l'appréciation manuelle renseignée par les utilisateurs ;
- Le système ne génère pas les valeurs de la mise en œuvre des recommandations sur la base des indicateurs au niveau de la rubrique « statistiques ». Cependant, l'IA génère l'évolution de ces indicateurs dans le cadre de l'élaboration des versions provisoires de rapports nationaux via l'option « reporting ».

3. RECAPITULATIF DU NRTD DU HCDH

Le NRTD est une plateforme numérique utilisée par plusieurs pays pour le suivi des recommandations issues des mécanismes onusiens des droits de l'homme.

Ses principales caractéristiques s'articulent autour des éléments suivants :

- **Base de données centralisée** et régulièrement mise à jour ;
- **Structure thématique** des recommandations (mécanismes, institutions, thèmes (autre logique de classement que celle utilisée par la DIDH), statut, etc.) ;
- **Double approche de suivi** :

- par recommandation directe, ou
- par activité liée à plusieurs recommandations ;
- **Possibilités analytiques avancées** pour le reporting par thématique, institution ou état d'avancement ;
- **Possibilité de suivre un groupe de recommandations similaires via le groupement**
- **Fonctionnalités d'intelligence artificielle** intégrées, permettant :
 - La **classification automatique** des recommandations selon les thématiques ;
 - La **génération assistée de rapports nationaux** à partir des données saisies ;
 - L'**analyse textuelle** et la mise en correspondance entre les recommandations, les activités et les ODD ;
- **Limite constatée** :
 - Pas de liaison directe entre les recommandations et les indicateurs des ODDs .
 - L'état de mise en œuvre de la recommandation est renseignée manuellement (il n'est pas déduit de l'état d'avancement des activités)
 - Lorsqu'une même activité concerne plusieurs institutions, la mise à jour par un acteur peut **écraser les contributions d'un autre**, d'où la nécessité d'une meilleure coordination et d'une gestion des versions
 - Aucune information accessible au public.

4. ANALYSE ET ENSEIGNEMENTS POUR LE CONTEXTE MAROCAIN

Les échanges ont permis d'identifier plusieurs **enseignements clés** à prendre en compte pour le développement du futur système d'information marocain :

Élément	Observation / enseignement
Structure de la base	Nécessité d'une base de données actualisée, homogène et interopérable. Notre base de données n'est pas la même que celle du NRTD en termes des données (le nombre des recommandations n'est pas identique)
Thématiques / problématiques	Les thématiques, <i>axes/sous axes</i> et <i>problématiques</i> doivent être intégrées en tant que dimensions analytiques du système.
Approche de suivi	Le choix doit être clarifié : suivi par recommandation, ou suivi par activité liée à plusieurs recommandations.
La réalisation de la recommandation	La réalisation/l'activité/mesure doit être structuré sur trois niveaux : structurel, procédural, résultat
Multi-acteurs	Un mécanisme de coordination/traçabilité est nécessaire pour éviter les doublons ou l'écrasement des données lorsqu'une activité implique plusieurs institutions.
Reporting	Le système devra permettre de faciliter la génération automatique de rapports par mécanisme, ODD, thématique et problématique.
Interopérabilité et sécurité	Le système devra être hébergé et administré localement, avec une gestion des profils, des rôles et une traçabilité complète.
Intelligence artificielle	Une piste prometteuse pour aider à la génération de rapports périodiques et l'analyse qualitative.

5. ATTENTES DES SERVICES METIERS

Les représentants métiers doivent clarifier plusieurs points afin de développer le système d'information marocain cible :

- **Choix de l'approche de suivi**
 - Déterminer le **modèle de suivi** à retenir :
 - soit **par recommandation** (chaque entité met à jour directement le statut de chaque recommandation),
 - soit **par activité** (chaque activité est liée à une ou plusieurs recommandations).
 - Examiner la possibilité d'un **modèle mixte**, selon les besoins des acteurs concernés.
- **Intégration des problématiques**
 - Les responsables métiers de la DIDH ont souligné que l'identification des **problématiques** constituait une étape du processus d'analyse.
 - Une décision doit être prise sur le **rôle fonctionnel** des problématiques :
 - simple critère d'analyse, ou
 - axe structurant du plan d'action national.
- **Lien entre recommandation, activité, ODD et indicateurs**
 - Besoin de définir clairement :
 - Si une **activité** peut être liée à plusieurs recommandations ou problématiques ;
 - Si les **indicateurs** doivent être alignés sur ceux des **ODD** (via la liaison Recommandation ↔ ODD) ;
 - Les modalités de suivi et de mise à jour de ces indicateurs ;
 - L'opportunité d'établir des indicateurs en lien avec les recommandations, étant donné que celles formulées par les organes conventionnels constituent déjà des indicateurs en soi.
- **Gouvernance et rôles**
 - Définir les rôles et responsabilités des acteurs :
 - Qui saisit ?
 - Qui valide ?
 - Qui analyse et publie les rapports ?
 - Besoin d'une **interface différenciée** selon le profil :
 - Administrateur DIDH ;
 - Points focaux institutionnels ;
 - Observateurs ou partenaires (ex. HCDH).

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'atelier a permis d'identifier les **bases conceptuelles et fonctionnelles** nécessaires au développement du **futur système d'information marocain de suivi des recommandations** inspiré du NRTD mais adapté au contexte institutionnel national.

Les échanges ont mis en évidence :

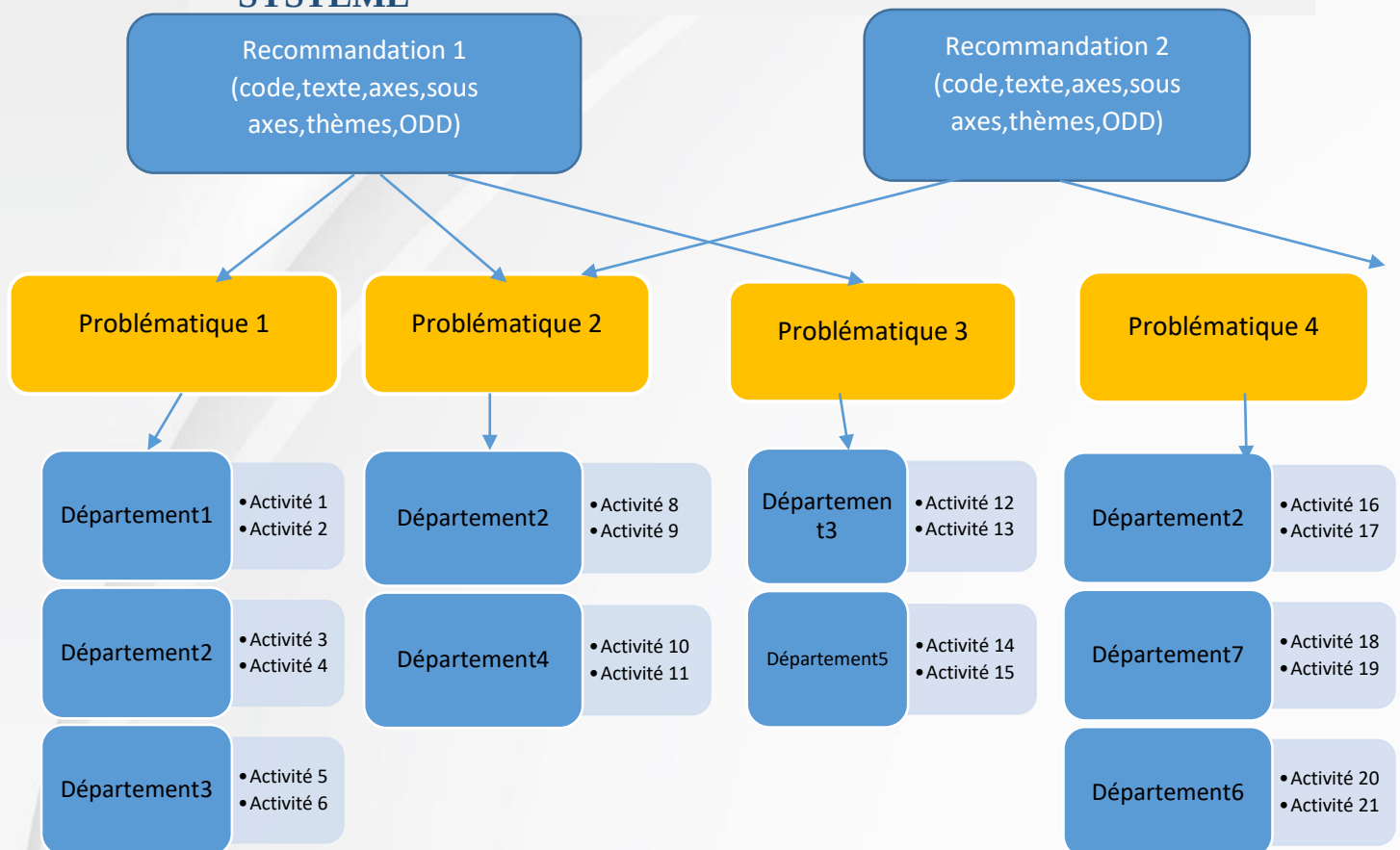
- La nécessité d'une **concertation approfondie entre les services métiers et le service SI** afin de définir les choix structurants relatifs à l'approche de suivi, à l'importance du concept liées aux problématiques et à l'intégration des indicateurs ODD.
- L'émergence d'une deuxième option qui mérite d'être étudiée et qui consiste à héberger intégralement le système NRTD, qui, malgré ses limites, présente des avancées acceptables, notamment la possibilité de son adaptation, compte tenu de son caractère flexible et maniable, au contexte institutionnel national.
- Il est essentiel d'avoir plus de visibilité sur les systèmes pour lesquels le NRTD a montré son efficacité.

A cet égard, partant du fait que le système d'information développé par la DIDH constitue un processus laborieux qui répond aux normes internationales relatives au suivi des recommandations, il est opportun d'intégrer certaines fonctionnalités de la NRTD pour améliorer le système d'information /DIDH, notamment :

- La flexibilité de relier entre les recommandations, les activités, les groupements (axes thématiques) et les indicateurs ;
- L'usage de l'IA qui peut faciliter l'élaboration des versions provisoires de rapports nationaux ;
- L'interaction avec les départements et institutions concernés à travers un système d'alerte qui permet de notifier les recommandations affectées, les activités créées, les mises à jour de l'état de la mise en œuvre des recommandations....
- La liaison entre les ODD et les recommandations des mécanismes onusiens des droits de l'Homme ;
- L'intégration de l'option relative « aux statistiques » qui permet de générer des données par rapport à l'évolution de la mise en œuvre des recommandations sur la base des indicateurs structurels, de processus et de résultats.

En conclusion, il apparaît clairement, au regard de ce qui précède, qu'il est essentiel d'accélérer l'élaboration des termes de références relatifs au développement du futur système national d'information dédié au suivi des recommandations émanant des mécanismes onusiens des droits de l'Homme.

7. SCHEMA ILLUSTRATIF DE LA CONCEPTION DU FUTUR SYSTEME



N.B : L'activité doit être de nature soit :

- Procédurale
- Structurelle
- De résultat